



La FNIC CGT communique :

Montreuil, le 16 octobre 2017

LETTRE OUVERTE À L'ATTENTION DE L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES PÉTROLIÈRES (UFIP)

Les ordonnances Macron ont pour fonction, entre autres, de remettre en cause les garanties larges que sont les Conventions collectives.

La Convention collective Pétrole, elle-même socle des accords de groupe et **d'entreprise, est touchée comme les autres.**

La CCNIP comporte trois volets que la CGT considère comme devant être impérativement préservés au niveau de notre branche professionnelle :

- les éléments salariaux,
- les anticipations au départ en retraite pour certaines catégories de salariés,
- **enfin, le CHSCT en tant qu'instance souveraine, compte tenu de la dangerosité de nos activités.**

Sauf à considérer qu'une large mobilisation interprofessionnelle se manifeste dans les jours qui viennent pour abroger les ordonnances, la CGT Pétrole entend faire valoir les intérêts des salariés de la branche en exigeant **l'ouverture d'une négociation immédiate en présence du Ministère du Travail**, de manière à obtenir satisfaction sur les trois points évoqués ci-dessus.

En l'absence de réponse positive, nous prendrons nos responsabilités et entrerons, à PARTIR DU LUNDI 23 OCTOBRE, dans un processus amenant à la GRÈVE RECONDUCTIBLE dans le raffinage et dans l'ensemble de la branche Pétrole.

A bon entendeur.

Emmanuel LEPINE

Secrétaire Général FNIC CGT



Communiqué de presse